

si, en décrivant un courbe, il trouvera à lésiner ou à trafiquer.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Alimentation. — La Commission du Conseil des Etats, présidée par M. Odier, chargée d'examiner le projet de Conseil fédéral relatif à l'introduction d'un article 69 bis dans la Constitution fédérale, a arrêté, dans sa majorité, le texte suivant :

a) La Confédération a le droit de légiférer dans le domaine de la police des denrées alimentaires, ainsi que dans celui de la police des articles de ménage et objets usuels qui peuvent mettre en danger la santé ou la vie.

b) L'exécution des lois édictées dans ce domaine a lieu par les cantons sous la surveillance et avec l'appui financier de la Confédération.

Beaux arts. — M. le Dr Ern. Stuckelberg, artiste peintre, ayant donné sa démission pour cause de santé, de membre de la Commission fédérale des Beaux-arts, le Conseil fédéral l'a acceptée avec remerciements pour les services rendus et a nommé à sa place M. H. Sandreuter, à Bâle.

Banques. — La Banque commerciale de Neuchâtel est autorisée à porter son émission de 4 1/2 à 6 millions.

Traités de commerce. — Le 12 août dernier, la Confédération suisse et la république Argentine ont conclu un traité de commerce et d'établissement assurant aux ressortissants des deux Etats contractants et à leurs produits le traitement de la nation la plus favorisée.

Zurich. — Samedi, près de Bassersdorf, les soldats du 60^{me} bataillon se trouvaient au repos dans un verger, lorsqu'il vint à l'idée de quelques-uns d'enlever le bouchon remplaçant la balle dans les cartouches d'exercice, d'extraire la poudre, de placer les cartouches dans le canon des fusils et de déterminer en pressant la détente l'explosion du fulminate. Le malheur voulut qu'un des militaires occupés à se distraire de si peu intelligente façon oubliât d'enlever la poudre de la cartouche. Celle-ci éclata, et, comme la culasse du fusil n'était pas fermée à fond, un débris de cuivre arracha l'œil gauche de l'infortuné soldat, qui est un nommé Peter, fabricant de soie, à Zurich.

— Une assemblée des délégués de l'Union ouvrière a discuté la création d'une Bourse de Travail. Les ressources financières seraient réunies par voie de coopération avec des subventions fournies par des associations et des autorités municipales.

Berne. — Une explosion a eu lieu vendredi matin dans les magasins de l'administration du matériel de guerre de la Confédération, sur la place de l'Ours. L'inspecteur Bleuler était occupé avec un ouvrier à démonter une bombe qu'il comptait offrir comme pièce ancienne au Musée historique, lorsque cet engin a éclaté. M. Bleuler a été blessé et l'ouvrier assez grièvement brûlé au côté gauche du visage et à la main gauche. On considère comme absolument

providentiel que M. Bleuler et l'ouvrier n'aient pas été tués.

— Les employés des postes et télégraphes de la ville de Berne se réuniront aujourd'hui, pour s'occuper des prochaines élections au Conseil national. Il paraît qu'ils ont aussi l'idée de mettre en avant la candidature de M. Sourbeck.

— La paroisse catholique romaine de Laufen a décidé de recourir auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Conseil d'Etat de Berne, relative au partage des biens de la paroisse entre catholiques romains et vieux-catholiques.

— Hier matin vers 11 h., un malade du nom de Luginbuhl est tombé par la fenêtre de l'étage supérieur de l'hôpital bourgeois, sur la place Christophe et s'est tué net.

Bâle. — L'assemblée des délégués de la Fédération ouvrière a décidé, après une discussion approfondie, de renoncer au boycott, qui a duré près de trois mois, à condition que les propriétaires de brasseries de la ville reprennent les ouvriers brasseurs syndiqués qu'ils avaient congédiés. Si les maîtres brasseurs n'accèdent pas à cette demande, la Fédération ouvrière prendra d'autres mesures.

— Une assemblée ouvrière, qui comptait environ 250 participants, s'est prononcée pour la loi de comptabilité, après avoir entendu un rapport de M. Sourbeck.

De même, une assemblée radicale démocratique, sur rapport de M. Brenner, a décidé d'accepter les trois lois le 4 octobre.

Argovie. — Dans une assemblée populaire qui a eu lieu samedi soir, M. Weissenbach, ancien directeur du Central, a rapporté sur la loi sur la comptabilité. Ses conclusions ont été vivement appuyées par M. Zschokke, conseiller national.

A l'unanimité, l'assemblée s'est prononcée en faveur de la loi, et à la majorité en faveur de la loi sur le commerce du bétail. En revanche, elle a décidé à une grande majorité de rejeter la loi disciplinaire.

Tessin. — Le groupe du centre a décidé d'accepter les deux sièges au Conseil national offerts par le parti radical à l'opposition, mais de les abandonner aux conservateurs comme formant le groupe d'opposition le plus fort. Les respiniens ont refusé cette offre.

ÉTRANGER

Italie. — Un très curieux procès a commencé lundi à Rome. Il s'agit d'un vol commis dans la nuit du 7 au 8 avril 1895 au préjudice de la comtesse Cellere, qui accuse de ce vol l'avocat Luigi Crispi, fils de l'ancien premier ministre. Celui-ci, pendant la nuit du vol, était resté chez la comtesse jusqu'au moment où le vol s'est accompli. Le jeune avocat avait les clefs de la maison de la comtesse. Le procureur du roi mit immédiatement le fils du président du conseil hors de cause et la comtesse faillit être poursuivie pour simulation de vol. Lundi, la comtesse fut entendue chez elle et répéta qu'elle soupçonne toujours M. Luigi Crispi; elle a raconté qu'elle reçut la visite du député Laurenzana, ami de la famille Crispi, peu de temps après le vol et que celui-ci lui

cuter tout ce qu'il croit utile à l'instruction.
Le directeur s'inclina donc, puis il ajouta :
— Vous avez sans doute, monsieur, réussi à constater l'identité du prévenu ?
— Non malheureusement.
Le directeur secoua la tête d'un air sagace.
— En ce cas, fit-il, mes conjectures étaient justes. Il me paraît surabondamment démontré que cet homme est un malfaiteur de la pire catégorie, un récidiviste, très certainement, qui a le plus puissant intérêt à dissimuler son individualité. Vous verrez, monsieur, que nous avons affaire à quelque forçat à vie, revenu de Cayenne sans congé.
— Peut être vous trompez-vous...
— Hum !... j'en serais surpris. Je dois avouer que mon sentiment est celui de M. Gévol, le plus expérimenté et le plus habile des inspecteurs de sûreté. Après cela, il arrive parfois que des agents jeunes et trop zélés se montent la tête, et courent après les chimères de leur imagination.
Lecoq, tout rouge de colère, allait sans doute répliquer vertement lorsque M. Segmuller, d'un geste, lui imposa silence.
Ce fut le juge qui répondit en souriant :
— Ma foi... cher monsieur, plus j'étudie cette affaire, plus je tiens pour le système de l'agent trop zélé. Après cela, je ne suis pas inflexible, et je compte bien sur vos services...
— Oh !... j'ai mes moyens de vérification, interrompit l'entêté directeur, et j'espère bien qu'avant vingt-quatre heures notre homme aura été positivement reconnu, soit par les agents du service de la sûreté, soit par les détenus à qui on le montrera.
Il se retira sur cette promesse, et Lecoq se dressa furieux.
— Voyez-vous, ce Gévol, monsieur le juge, s'écria-t-il, déjà il dit du mal de moi, il est jaloux...
— Eh bien !... que vous importe ! Si vous réussissez, vous êtes vengés... Si vous échouez, je suis là...

demanda si elle consentait à accepter en argent l'équivalent des bijoux volés, c'est-à-dire 30,000 fr., ajoutant que le jeune Crispi était kleptomane. La comtesse refusa. On dit que la comtesse viendra déposer à l'audience. Le jeune Luigi Crispi, qui a vingt-six ans, est né à Florence. Il est actuellement à Buenos-Ayres, où il a provoqué, dit-on, un nouveau scandale.

Autriche-Hongrie. — Dans les cercles officiels de Vienne, on considère comme certain que le sultan finira par être assassiné. Il y a quelques jours, on a arrêté un groupe de conjurés au moment où ils allaient pénétrer dans ses appartements particuliers.

— Le bruit court à Buda-Pesth qu'un grave conflit, dû à l'antagonisme de races, a éclaté à Wenesing entre le 38^e régiment hongrois et le 78^e régiment croate. Les officiers y auraient pris part, et ceux du 38^e hongrois auraient donné l'ordre de tirer sur le régiment croate, qui aurait été décimé.

CANTON DE FRIBOURG

Exposition nationale. — Voici les noms des exposants fribourgeois qui ont obtenu des récompenses pour le petit bétail à l'Exposition d'agriculture de Genève :

Espèce porcine : Verrats : 1^{re} classe, 100 fr. J. Brugger, Tavel. — 3^e classe, 50 fr. M. Bourqui, Ependes.

Truies : 2^e classe, 50 fr. J. Brugger ; 3^e classe, 40 francs le même ; 3^e classe, 30 fr. le même.

Espèce caprine : Boucs : 2^e classe, 40 fr. L. Grandjean, Bulle ; V. Quartenoud, Treyvaux ; — 3^e classe, 30 fr. X. Geisenhof, Bulle ; — 3^e classe, 20 fr. J. Garin, Bulle, 2 primes ; A. Jordan, Lussy ; V. Quartenoud, Treyvaux ; Th. Gaillard, Lussy.

Chèvres : 2^e classe, 100 fr. J. Garin, Bulle ; le même ; — 70 fr. L. Grandjean, Bulle ; 3^e classe, 70 francs, Geisenhof, Bulle.

Espèce ovine : Bœliers : 1^{re} classe, 60 fr. Grivet et Favre, Vaulruz ; J. Garin, Bulle ; — 2^e classe, 50 fr. N. Blaser, Ependes ; Bongard, Ependes, 2 primes ; Geisenhof, Bulle ; Kolly, Treyvaux ; — 30 fr., Pittet frères, Vaulruz.

Brebis : 1^{re} classe, 60 fr., J. Garin, Bulle ; Grivet et Favre, Vaulruz ; 2^e classe, 50 fr., Bongard et Glaser, Ependes ; Pittet, frère, Vaulruz, plus une prime de 40 fr. ; Kolly, Treyvaux ; Geisenhof, Bulle.

Prix de collections : 80 fr. et médaille d'argent : J. Garin, Bulle ; Grivet et Favre, Vaulruz.

Clergé. — Dans sa séance de samedi, le Chapitre de Saint-Nicolas a nommé M. l'abbé Emmanuel Théraulaz au poste de coadjuteur de la Collégiale.

Foire de Romont. — Tombée sur le mardi de la bénédiction, par un temps superbe qui favorisait les travaux retardés de la campagne, cette foire a quand même été bonne. En général, baisse sur tout le bétail. On a compté sur le champ de foire : 45 chevaux, 335 têtes de bétail bovin, 471 porcs et 69 chèvres et moutons.

La gare a expédié 32 wagons avec 111 têtes de gros bétail.

Tabacs. — La rentrée du tabac s'opère rapidement, ces jours ; on profite du beau temps et du chaud. La récolte est superbe ; en certains endroits, la grêle a bien un peu gâté les feuilles inférieures, mais comme celle-ci s'éliminent généralement, étant inutiles, elles ne désapprécient nullement la valeur et la qualité de la plante.

Accident mortel. — Un ouvrier terrassier fribourgeois, du nom de Galley, a été pris samedi sous un éboulement, dans une tranchée qu'on creuse au bas du chemin du Calvaire, à Lausanne. Il a succombé à ses blessures à l'hôpital cantonal.

GRUYÈRE

Chasse. — Les chasseurs, ceux de la montagne surtout, paraissent très mécontents de l'arrêté du Conseil d'Etat fixant l'ouverture des différentes chas-

Et aussitôt, comme l'heure avançait, M. Segmuller remit au jeune policier les pièces de conviction qu'il avait recueillies et qui devaient aider les investigations : la boucle d'oreille d'abord, dont il était indispensable de rechercher l'origine, puis la lettre signée Lacheneur, trouvée dans la poche de Gustave, le faux soldat.
Il lui donna divers ordres encore et, après lui avoir recommandé l'exactitude pour le lendemain, il le congédia par ces mots :
— Allez... et bonne chance. (A suivre.)

nous a parlé de son fils, un certain Polyte...

— Oni, en effet.
— Ce garçon, un détestable garnement, a obtenu de rester au Dépôt jusqu'à son jugement. Pourquoi ne l'interrogerait-on pas ? Il doit connaître tous les habitués de la Poivrière, et donnerait peut-être sur Gustave, sur Lacheneur et sur le menurier lui-même des renseignements précieux. Comme il n'est pas au secret, il a probablement appris l'arrestation de sa mère, mais il me paraît impossible qu'il se doute des perplexités de la justice.

— Ah !... vous avez cent fois raison !... s'écria le juge. Comment n'ai-je songé à cela ! Demain, dès le matin, j'interrogerai cet individu, que sa situation d'inculpé rendra plus maniable qu'un autre. Je veux aussi questionner sa femme...
Il se retourna vers son greffier et ajouta :

— Vite, Goguet, préparez une citation au nom de la femme Hippolyte Clupin, et remplissez une ordonnance d'extraction.

Mais la nuit était venue, on n'y voyait plus assez pour écrire ; le greffier sonna et demanda de la lumière.

L'huissier qui avait apporté les lampes se retirait, quand on frappa à la porte. Il ouvrit et le directeur du Dépôt fit son entrée, son chapeau à la main.

Depuis vingt-quatre heures, ce digne fonctionnaire était fort préoccupé de ce locataire mystérieux qu'il avait logé au numéro 3 des secrets, il venait aux informations.

— Je viens vous demander, monsieur, dit-il au juge, si je dois continuer à maintenir séquestré le prévenu Mai ?

— Oni, monsieur.

— C'est que je redoute sa fureur, et que d'un autre côté, il me répugne de lui remettre la camisole de force.

— Laissez-le libre dans sa cellule, dit M. Segmuller, recommandez qu'on le traite doucement, et contentez-vous de faire exercer sur lui une incessante surveillance.

Aux termes de l'article 613, quoique la police des prisons confiée à l'autorité administrative, le juge y peut faire exé-

ses, arrêté qui semble but de leur créer des

Il y a bien de quoi rods. Pour s'en conva arrêté. Voyons donc c

La période quinqueraux étant arrivée à s

cide de lever le bau ainsi que, dans son ar

« La chasse au gibier la zone alpestre du di

la réserve de la Hoch exclusivement. » Or, la

le territoire en dess n'ayant donc été perm

est résulté que, dans ouverte, elle n'a pas é

tit de ce district si l' trouve en dessous de

que sommes et voi Alpes, le seul territoi

le sommet de Nirmo cette chine où du r

leurs, le chasseur éta

teurs, obligés de circon

venant de trent sou

trict du Moléson, la

rendue matériellemen

vaut, dans ce district

1300 mètres. Aiasi, d

ban du Moléson, il n'

tième partie libre à la

le chasseur pouvait, p

belle nature et voilà

avaient que que peu

du ban du Moléson,

qu'en ouvrant la cha

de 1300 mètres seule

temps. A cet égard, l'

c'est exactement co

ban, le Conseil d'Eta

chasser dans les bois.

L'asile de la Hoch

le plus long ban con

Confédération) est eu

ment. Pendant cette

des chasses furent or

nombre de chamois,

abondant, y causait

Juge à propos d'y per

de 1300 mètres seule

plomb des chasseurs

mois qui se trouvent

que MM. nos conseil

tête que les chamois

hauts montagnes, m

bien plus en dessous

Et notez que la ch

na été permise que

soit en dessous de 130

regains et d'autres r

trées à la plaine. M

tagne en dessous de

aux récoltes de la pl

chassait dans nos ch

trouvait dans nos r

Quand donc a-t-on v

sus de 1000 mètres

tes n'était pas achev

au chasseur de mont

tres en dessous de 1

A partir du 9 sept

et le ban du Moléson

définie en même t

nous voilà en présen

la montagne de Ch

ancien ban de la Hoch

veau district franc

tendue de son territ

Fribourg ne doit f

district franc fédér

chasse !

Voyons plus loin.

La chasse a ren

tembre au 19 noven

qu'au 10 septembre

Bénichon

Dimanche 2

COM

Lundi 28 et m

Bonne music

à l'auberge de l

Eclairage

Invitation cordiale.

A ve

2500 litres d'excell

S'adresser à l'agen

stein & Vogler, à Bul

accepter en argent l'é-c'est-à-dire 30,000 fr. pi était kleptomane. La comtesse viendra Luigi Crispi, qui a ace. Il est actuellement loqué, dit-on, un nouveau

Dans les cercles officiels comme certain que le. Il y a quelques jours, jurés au moment où ils partements particuliers. Pesth qu'un grave con-ces, a éclaté à Wenesing ois et le 78^e régiment pris part, et ceux du l'ordre de tirer sur le té décimé.

FRIBOURG

Voici les noms des t obtenu des récompens- position d'agriculture de

1^{re} classe, 100 fr. J. e, 50 fr. M. Bourqui,

Brugger; 3^e classe, 40 fr. le même.

2^e classe, 40 fr. L. Grand- rreyvaux; — 3^e classe, — 3^e classe, 20 fr. J. rdaa, Lussy; V. Quar- rd, Lussy.

Fr. J. Garin, Bulle; le n, Bulle; 3^e classe, 70

classe, 60 fr. Grivet et lle; — 2^e classe, 50 fr- l, Ependes, 2 primes; yvaux; — 30 fr., Pittet

. Garin, Bulle; Grivet 50 fr., Bongard et Gla- Vaulruz, plus une prime r-senhoff, Bulle.

et médaille d'argent : vre, Vaulruz.

ce de samedi, le Chapi- é M. l'abbé Emmanuel teur de la Collégiale.

Tombée sur le mardi superbe qui favorisait mpagne, cette foire a énéral, baisse sur tout e champ de foire: 45 ovin, 471 porcs et 69

ons avec 111 têtes de

u tabac s'opère rapide- du beau temps et du ; en certains endroits, les feuilles inférieures, nt généralement, étant at nullement la valeur

Un ouvrier terrassier ey, a été pris samedi e tranchée qu'on creuse e, à Lausanne. Il a suc- ital cantonal.

ÈRE

s, ceux de la montagne contents de l'arrêté du are des différentes chas-

ses, arrêté qui semble avoir été pris dans l'unique but de leur créer des ennus.

Il y a bien de quoi là, en effet, contrarier nos nem- rods. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le susdit arrêté. Voyons donc ce qu'il en est.

La période quinquennale des districts francs fédé- raux étant arrivée à son terme, le Conseil d'Etat décide de lever le ban du district du Moléson; c'est ainsi que, dans son arrêté du 22 août dernier, il dit : « La chasse au gibier de montagne est permise dans la zone alpestre du district à ban du Moléson et de la réserve de la Hochmatte du 1^{er} au 9 septembre inclusivement. » Or, la zone alpestre ne comprend que le territoire en dessus de 1300 mètres. La chasse n'ayant donc été permise que dans cette zone, il en est résulté que, dans le ban du Moléson, bien que ouverte, elle n'a pas été possible. En effet, que restait-il de ce district si l'on déduit toute la partie qui se trouve en dessous de la zone de 1300 mètres? Quel- que- sommes et voilà tout. De toute la chaîne des Alpes, le seul territoire resté libre à la chasse était le sommet de Nirmont et une partie insignifiante de cette chaîne où du reste, il n'y a pas de gibier. Ail- leurs, le chasseur était retenu sur les extrêmes hau- teurs, obligé de circuler sur un territoire exce- sivement restreint son champ d'activité. Dans ce dis- trict du Moléson, la chasse au chamois a ainsi été rendue matériellement impossible, ce gibier se trou- vant, dans ce district, dans les forêts en dessous de 1300 mètres. Ainsi, de tout le territoire du district à ban du Moléson, il n'en restait donc pas la cinquan- tième partie libre à la chasse. Quelques sommets d'où le chasseur pouvait, pour tout plaisir, contempler la belle nature et voilà tout. Si nos conseillers d'Etat avaient que que peu considéré l'altitude du territoire du ban du Moléson, ils auraient pu se convaincre qu'en ouvrant la chasse dans ce ban, mais en dessus de 1300 mètres seulement, ils la fermaient en même temps. A cet égard, l'arrêté est parfaitement ridicule, c'est exactement comme si une forêt ayant été à ban, le Conseil d'Etat lève ce ban, mais défend de chasser dans les bois.

L'asile de la Hochmatte à ban depuis 20 ans (c'est le plus long ban connu dans tout le territoire de la Confédération) est enfin levé, mais pour 9 jours seule- ment. Pendant cette longue période d'interdiction, des chasses furent ordonnées pour abattre un certain nombre de chamois, car ce gibier y étant devenu trop abondant, y causait des dommages. Cette année, on juge à propos d'y permettre la chasse, mais en dessus de 1300 mètres seulement, ce qui a mis à l'abri du plomb des chasseurs la plus grande partie des cha- mois qui se trouvent dans ce ban. Mais quand est-ce que MM. nos conseillers d'Etat se mettront dans la tête que les chamois ne vivent pas seulement sur les hauts montagnes, mais qu'au contraire il s'en trouve bien plus en dessous de la zone alpestre qu'en dessus.

Et notez que la chasse au gibier de la montagne n'a été permise que dans la zone alpestre seulement, soit en dessus de 1300 mètres, par le motif que les regains et d'autres récoltes n'étaient pas toutes ren- trées à la plaine. Mais comment la chasse à la mon- tagne en dessous de 1300 mètres pourrait elle nuire aux récoltes de la plaine? Comme si le chamois se chassait dans nos champs cultivés, comme si on le trouvait dans nos regains et nos champs de blé! Quand donc a-t-on vu chez nous des cultures en des- sus de 1000 mètres? Parce que la rentrée des récol- tes n'était pas achevée à la plaine, on n'a pas permis au chasseur de montagne de traquer les forêts alpes- tres en dessous de 1300 mètres. Quel ridicule!

A partir du 9 septembre, l'asile de la Hochmatte et le ban du Moléson, où la chasse a été permise et défendue en même temps, se trouvent refermés. Et nous voilà en présence de trois bans englobant toute la montagne de Châtel St-Denis à la Villette: l'ancien ban de la Hochmatte, celui du Moléson et le nou- veau district franc de Brenleyre. Cependant, vu l'é- tendue de son territoire de montagne, le canton de Fribourg ne doit fournir annuellement qu'un seul district franc fédéral. Belle réglementation de la chasse!

Voyons plus loin : La chasse au renard n'est permise que du 10 sep- tembre au 19 novembre. Ainsi, il était défendu, jus- qu'au 10 septembre, au chasseur de montagne de

tuer un renard, alors que quelques jours plus tard on accorde une prime pour la destruction de ce car- nassier. Voilà qui est logique! Du 14 septembre au 10 octobre, il est accordé une prime de 2 fr. par renard. La chasse à ce carnassier est autorisée dès le 10 septembre, mais du 10 au 14 il n'y a pas de prime. Cet animal qui, de tout temps, a été envisagé comme nuisible, aurait-il été considéré comme inof- fensif du 10 au 14 septembre pour redevenir nuisible dès le 14! Du reste, quel chasseur ne présentera pas au contrôle des préfetures, le 12 octobre, les peaux des renards qu'il aura abattus du 10 au 14 septem- bre aussi bien que celles de ceux qu'il aura tués du 14 septembre au 12 octobre?

Cet arrêté dit en outre : « A partir du 19 novem- bre, l'emploi de chiens courants est interdit; on ne peut plus utiliser que les chiens d'arrêt et les bas- sets. »

Or, dès le 19 novembre, la chasse au lièvre et au renard n'est pas plus permise. Mais, je vous le de- mande, à quelle chasse peut-on donc utiliser ces bassets?

Cavalerie. — Certaines villes considèrent les cours militaires comme de magnifiques aubaines pour la population en général et pour les cafés en parti- culiers. Nos tenanciers bullois ont appris qu'il en fallait rabattre de ce préjugé en vogue autrefois et pour l'excellente raison qu'il poussait de profondes raci- nes, mais totalement anémié aujourd'hui. Pas une minute, durant cette semaine, on peut le dire, un seul de nos établissements ne s'est senti d'un sur- croît de besogne et d'animation.

Les cavaliers du régiment 2 et de la Cie 2 de guides n'ont pas perdu de temps dans nos murs et tan- dis que les journaux de Payerne, où se trouvait le premier régiment, se réjouissaient d'entendre chaque soir la retraite, notre cité ne peut se venter de l'a- voir entendue plus d'une fois, mercredi, seul jour où les soldats aient eu la chance de triquer avec la population.

Jeudi, un escadron et la Cie de guides prenaient la route de Charmey, pendant que les deux autres allaient coucher à Villaraboud, Vuisternens et Villa- riaz.

A cinq heures du matin, ces derniers quittaient ces cantonnements pour se diriger à leur tour vers Charmey. Mais à Broc, ils rencontrent l'escadron et la Cie descendant de Charmey et en une seule colonne les uns et les autres se dirigent vers la vallée du Moléson. Mais les guides et l'escadron 4 qui tiennent la tête, s'isolent graduellement des deux escadrons 5 et 6 et, lorsque engagés dans la vallée, ils appuyent sur la droite pour gravir les pentes de la chaîne des Morteyns, l'arrière de la colonne a décidément perdus de vue. La queue de la colonne ne trouvant même aucune trace s'engage dans la vallée, jusqu'à ce que reconnaissant, ne pouvoir rejoindre la tête, elle se décide à rebrousser chemin. Durant ce temps, la tête passe le col qui sépare la Dent du Chamois et la Dent de Bourgoz pour descendre avec de gran- des difficultés sur Estavanens, et de là, rentrer à Bulle, vendredi vers les 6 1/2 h. du soir. Cette opé- ration a été favorisée d'un temps splendide.

Samedi soir, au moment où dans les cuisines postées sur différents points de la ville mijotait une excellente soupe sous une pluie diluvienne, l'alarme a été donnée et la moitié du régiment a pris la direction de Sem- sales, l'autre celle de Romont pour rentrer à Bulle vers 2 1/2 h. de la nuit. Les soldats étaient trempés jus- qu'à la moelle.

Nous parlons ailleurs de la journée de dimanche. Hier, lundi matin, tir; après midi contrairement aux nouvelles de départ, l'état major a reçu la visite de M. le colonel Wildbolz instructeur en chef de la ca- valerie qui a donné l'ordre d'aménager le château pour recevoir le 4^e escadron. La troupe a été mise sur le pied de guerre et le soir des patrouilles allaient et venaient dans toutes les directions, pendant que l'on barricadait toutes les voies pouvant donner accès à la ville. On s'attendait à ce que celle-ci fut attaquée par un détachement du Régiment N° 1, mais ces craintes sont dissipées ce matin à 8 he- res lorsque nos cavaliers se furent éloignés, probable- ment pour longtemps.

Courses du 20 septembre. — Les popula- tions de Bulle et de la contrée ont fait honneur, di- manche, à l'attraction tout à fait nouvelle qui leur était offerte par les courses de cavalerie dont nous avons donné le programme détaillé dans notre der- nier numéro.

Vers une heure, les militaires ont pris à pied le chemin de Riaz, suivis d'une foule nombreuse et de plusieurs voitures. L'emplacement du champ de cour- ses avait été admirablement choisi dans la plaine gazonnée qui s'étend entre les deux villages de Riaz et de Marsens.

Les spectateurs se sont vivement passionnés et tous espèrent déjà qu'une pareille distraction leur sera de nouveau offerte. Quelques-uns ont aventuré leurs voitures sur les pelouses, à l'instar des mail- coatches d'Auteuil et de Chantilly.

Tout s'est bien passé; une petite ondée, qui n'a d'ailleurs fait qu'asperger les chapeaux, a menacé de troubler cette agréable après-dînée, mais elle s'en est tenue à la menace.

Nous donnons ci-après la liste des prix dont la distribution a été faite avec solennité par M. le major de Loys, assisté des officiers et d'un certain nombre de curieux de marque accourus de loin :

Course d'officiers : 1^{er} prix, M. le lieutenant de Luc (5^e escadron). — 2^e prix, M. le lieutenant Pache.

Course de sous officiers : 1^{er} prix, brigadier Perrin (escadron 4). — 2^e prix, brigadier Marbach (esc. 6)

Course de l'escadron 4 (dragons) : 1^{er} prix, Fray- mond. — 2^e prix, Vessaz. — 3^e prix, Bise. — 4^e prix, Vuagniaux.

Course de l'escadron 5 (dragons) : 1^{er} prix, Giron. — 2^e prix, Vuilleumier. — 3^e prix, Dubois. — 4^e prix, Berset et Genoud.

Course de l'escadron 6 : 1^{er} prix, Boulaz. — 2^e prix, Chevallaz. — 3^e prix, Hayoz. — 4^e prix, Gaillet.

Course de la compagnie 2 (guides) : 1^{er} prix, Jot- terand. — 2^e prix, Petitpierre. — 3^e prix, Quinche.

Course de championnat (régiment 2 de dragons et compagnie 2 de guides) : Prix : Fraymond, dragon.

Communiqué. — Les personnes du district de la Gruyère qui auraient éprouvé des dommages par suite des manœuvres du régiment de cavalerie N° 2 et de la compagnie de guides sont priées d'a- dresser leurs réclamations à la préfecture jusqu'à jeudi 24 septembre courant, à 6 heures du soir.

Accident de tir. — Hier matin, au cours d'un exercice de tir des cavaliers du côté du moulin de la Trême, une balle a traversé la paroi d'un petit cha- let en dessous de la Part Dieu où étaient enfermées les vaches de M. Auxence Romanens de Quiquerens.

Une de ces vaches a reçu cette balle dans la partie inférieure de la cuisse (gîte).

La balle a pénétré assez profondément dans les chairs pour rendre impossible l'extraction immédiate. On ne sait pas encore si la pauvre bête pourra être sauvée.

Société électrique du Pays-d'Enhaut. — Le bénéfice net de l'exercice 1895 96, arrêté au 30 juin, est de 5797 fr. 38, qui sera réparti 20 % aux frais d'organisation, 10 % au matériel mobilier, 2 1/2 % au compte installation hydraulique et élec- trique, 15 % au fonds de réserve, et aux actionnaires un dividende de 4 %, soit 20 fr. par action. Le réseau s'étend sur 31 kilomètres, soit du Gstaad à Villars- sous-Mont et coûte approximativement 125 000 fr.

Le nombre des abonnés est de 278 avec 10,423 bougies. Quand la commune de Château d'Ex aura fourni 400 lampes de 16 bougies, soit 6400 bougies, le prix de la bougie sera abaissé de 1 fr. 50 à 1 fr. 25, et cela en vertu d'engagements antérieurs. Pour le moment, Château d'Ex a 4820 bougies.

L'assemblée des actionnaires a voté, sur la propo- sition du comité, la conclusion d'un emprunt de 50 000 fr., plus l'émission de 50 actions nouvelles à 500 fr. chacune pour atteindre le capital total de 125,000 fr. nécessaires à l'entreprise. Le fonds social est fixé ainsi à 75 000 fr. divisés en 150 actions de 500 fr. entièrement libérées.

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Bénichon d'Epagny.

Dimanche 27 septembre :

CONCERT

Lundi 28 et mardi 29 sept. :

Bonne musique et danse.

à l'auberge de la Croix-Blanche.

Eclairage électrique.

Invitation cordiale. Vve GEINOZ.

A vendre :

2500 litres d'excellent vin vieux.

S'adresser à l'agence de publicité Haasen- stein & Vogler, à Bulle.

VINS

Pour bénichons, excellents vins blancs et rouges à des prix exceptionnellement avan- tageux, à l'hôtel de l'Écu, Bulle.

Fromages.

On désiretrait entrer en relations avec fro- mageries ou négociants pour la livraison de

Gruyère et Emmenthaler. Adresser

FROMAGERIE SAVOISIENNE, 52 rue des Ponts 52,

Nancy.

A louer :

En ville, plusieurs magasins et deux caves.

S'adresser à l'agence de publicité Haasen- stein & Vogler, Bulle.

On demande

une jeune fille de 14 à 16 ans pour soigner

des enfants et aider au ménage. S'adresser à

l'agence de publicité Haasenstein & Vogler,

à Bulle.

A VENDRE

Un jeune chien de garde, race croisée

du St-Bernard. S'adresser à l'agence de pu- blicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Domestique

sachant traire est demandé. Entrée immé- diate. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Beau choix de cartes de visite

à l'imprimerie de la Gruyère.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'rue 20.

Au magasin d'étoffes

Place des Alpes **LEWY FRÈRES** Avenue de la Gare
BULLE

Vient d'arriver un grand choix de *poussettes*.
LITS COMPLETS avec bois de lit ou lit en fer.
CHEMISES BLANCHES couleurs et en flanelle, à de très bas prix.
GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR HOMMES Valises & parapluies. Plumes et duvets.
CHOIX IMMENSE pour habits sur mesure.
DRAPS pour habits d'hommes à des prix exceptionnellement bas.
Il ne sera compté pour façon d'un habit que 8 fr., garantie coupe élégante.

VENTE DE BOIS

Par voie de soumission se vendent sur pied les bois suivants se trouvant dans les forêts domaniales du canton de Berne, situées toutes dans la vallée d'Ablandschen, derrière Bellegarde.
1° Forêt Bachenen : 24 sapins avec environ 100 m³.
2° > Rohrmoos-Spitzenegg : 31 sapins avec environ 70 m³.
3° > Schlüdi : 55 sapins avec environ 97 m³.
Abatage par les soins de l'Etat, transport par ceux de l'acheteur.
Offres affranchies, au mètre cube, à présenter jusqu'au 30 septembre 1896 chez le sous-igné auprès duquel se trouvent déposées les conditions détaillées.
En outre, viennent mis au concours environ 60 stères de bois de bois à brûler d'anne, du Rohrmoos-Spitzenegg, ainsi que les déchets des bois sus-mentionnés, façonnés ou sur pied, suivant le désir des amateurs. A considérer que le transport dans le ruisseau du Rohrmoos sera facilité de beaucoup par celui d'une coupe qui s'effectuera au courant de l'hiver dans la forêt adjacente, propriété de Weissenbach. Zweisimmen, le 18 septembre 1896.



Le forestier d'arrondissement : T. CHRISTEN

Meunerie agricole

BARBEY-NICOLLIER, Bulle.

Produits alimentaires.
Pâtes qualités supérieures.
Gruaux d'avoine et d'orge.
Semoules de froment et de maïs.
Blés rouges et noirs pour volaille.
Bourre d'épeautre.

Horlogerie. — Bijouterie. — Orfèvrerie. — Optique.

ISIDORE REMY

Elève diplômé de l'Ecole d'horlogerie municipale à Genève
BULLE — Grand'rue 26 — BULLE

Horlogerie : grand choix.

Pendules, régulateurs, réveils, etc. — Montres, or, argent et métal.

REPARATIONS

Travail soigné garanti. — Prix modérés.

MISES DE BOIS

Mardi 29 septembre prochain, on exposera en vente en mises publiques, dans les forêts de la ville de Bulle, une centaine de nos de plantes sur pied.
Rendez-vous des mises à 9 heures du matin, au Rio-Berthoud. Bulle, le 19 septembre 1896.
Le Secrétaire communal.

Mises publiques.

Le jeudi 24 courant, il sera exposé à vendre en mises publiques, à la grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle, de 2 à 4 heures après midi, les immeubles désignés sous les art. 1439 et 1440 du cadastre de Bulle, lieu dit « Es-Ages », près du Tirage.
Au nom des propriétaires : ALEX. ANDREY, notaire.

Mises de bétail.

Mercredi 30 septembre prochain, dès 1 heure de l'après-midi devant le domicile de M. Simon Currat, à Grandvillard, il sera exposé en mises publiques :
2 mères-vaches;
6 taures portantes;
2 génisses;
2 veaux;
1 chatron de 3 ans et un dit de 2 ans;
4 brebis.
Conditions favorables de paiement.
Bulle, le 14 septembre 1896.
P. CURRAT, notaire.

Torehe, à Vuadens, achète plan-teaux.

Perdu :

Le 12 courant, entre Bulle et Enney, une couverture de cheval, jaune, bordée de rouge, à poitrail, marquée A. C.
Prière de la rapporter, contre récompense, à l'hôtel des Alpes ou au sous-igné : AUG. COTTIER, préfet, Château-d'Ex.

ON DEMANDE

pour service de vacher, dans une grande exploitation de Normandie (France), un vacher très soigneux, actif, sobre, entendant un peu le français, de préférence marié. Place stable, gage 80 fr. par mois, le logement et la boisson gratuits. Adresser offres avec renseignements très complets sous Qc8916X à Haasenstein & Vogler, Genève.

On demande à acheter

environ 50 à 60 kg. de bon beurre.

S'adresser à D. HELFER, Temple Neuf 20, Neuchâtel.

MEUBLES

Je fais connaître au public de la ville et de la campagne qu'on trouvera en tout temps chez moi des meubles à très bon marché.
Se recommander
Julien Poffet, ébéniste, place du Marché au bétail, Bulle.

Une personne

solvable est demandée pour la direction d'une succursale d'un magasin de chaussures et confections pour messieurs à Bulle.
S'adresser sous H3071F à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg.

FARINES ET SONS

Mais en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, graine et farine de lin, bourre d'épeautre.
Spécialité de moulure pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.
Marchandise de première qualité. — Prix réduits.
Jos. CROTTI, Bulle.



LA Filature de Fribourg

Fabrique de drap

se recommande pour le filage des laines, pour la confection de draps et milaines à façon.
Ouvrage consciencieux et soigné.
Premier prix, médaille de vermeil, Fribourg 1892.

Dépôts : M. Charles FORNEY, à Romont; M. PITTET-VIENNY, à Bulle; Mme Alphonsine DEILLON, Vuisternens dev.-Romont.

GIPPA & FOLGHERA, entrepreneurs, à Bulle.

Dépôt de drains, tuiles d'Altkirch et Perrusson, ardoises, chaux et ciments.

Notre dépôt, à la gare, est ouvert tous les jours.

PRIX TRÈS RÉDUITS

Entreprise de gypserie et peinture

SÉRAPHIN BORRI, BULLE

TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ

Prix les plus réduits.

60 RECOMPENSES dont 2 GRANDS PRIX
17 diplômes d'honneur, 17 médailles d'or, etc.
55 années de succès!!!

Alcool de menthe de RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête, contre la dysenterie et la cholérite. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique, calmant instantanément la soif et assainissant l'eau.

Excellent aussi pour les dents, la bouche et les soins de la toilette.
Refuser les imitations. Exiger le nom de Ricqlès.

On demande pour Les Bois (Jura bernois) une bonne

servante

connaissant les travaux du ménage. Bon gage. S'adresser sous W6159 J à l'agence Haasenstein & Vogler, à St-Imier.

Café, jambons, vins.

10,000 ordres renouvelés, le prix modéré encourageant aux commandes d'essais. Ordres complémentaires.
Exclusivement en bonne qualité.
5 kg. café fort et bon goût 8.90
5 > café extra fin, très fort 10.30
5 > perlé, extra fin 12.10
10 > jambon fumé, magnifique 11.60
10 > lard maigre, fumé 11.50
10 > lard gras, fumé 11.20
10 > saindoux garanti pur 10.90
Vins naturels d'Espagne.
100 lit. excellent vin rouge de table 28.—
100 > fort vin rouge pour coupages 30.—
100 > fort vin blanc, extra fin 32.—
J. Winiger, Boswyl (Arg.).

VENTE DE MAISON

A vendre pour tout de suite ou plus tard, dans la ville de Fribourg, une maison

très bien située (rue de Lausanne) et en excellent état. Pas de courtage. Des offres sérieuses sont à envoyer à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Fribourg, sous chiffres H 8036 F.

Lait à vendre.

La Société de fromagerie de la Cléf-d'Or, Chaux-du-Milieu (Neuchâtel), met en vente par soumission le lait de la Société, environ 120,000 litres, du 11 novembre 1896 au 11 novembre 1897. Les soumissions devront être adressées, sous pli cacheté, jusqu'au jeudi 10 octobre prochain, au sous-igné, chez lequel on pourra prendre connaissance du cahier des charges.
François FÉVRIER.

A remettre,

pour cause de santé, un excellent commerce de quincaillerie, verrerie, cristaux, porcelaine, faïence, articles de ménage, etc.

Avenir assuré!

Situation sous tous les rapports exceptionnelle.
Peu de reprise.
S'adresser, pour tous renseignements, au propriétaire
Charles Meyer, à Bulle.

AVIS

Mme Emma Corboz - Genilloud avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle vient de s'installer près du Tivoli, à La Tour, et continue son état de tailleur pour hommes et femmes. Elle se recommande pour tous ses travaux à des prix modérés.

Fabrique de meubles.

Charpente et menuiserie.
Ouvrages en tous genres.
Travail soigné. Prix modérés.
ROUILLER, menuisier-ébéniste.



Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse : 1 an, 6 mois
Etranger, 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
payable d'avance

Prix du numéro : 50 centimes

On s'abonne dans les bureaux de poste.

BULLE, 1

LES

Parmi les adversaires des chemins de fer, leur hostilité ayant l'air de désirer

On a vu plus d'un gers des députés sympathique à leurs par un amendement battre ouvertement

assassins tremblent corps, préfèrent l'en et simple. Et nous ques-uns de nos cor

Car, s'il vous plait sans arrière-pensée loi sur la comptabil

Nous savons fort allemands ne deman fort cher leurs titre même le regret de lemands ont fait éc

tent.

Les journaux vau circonstance : le M avoir jeté au panier

contre la finance consciences de nos Gazette à qui M. V aujourd'hui l'oubli de Francfort > qu'e la main dans le sac

FEUILLET

MONSIEUR

Longue, étroite, bas petites portes numé garni, meublée d'un chêne noir par l'usage struction.

Dans le jour, peuple moins et gardes de Pa Elle est sinistre, qu peine éclairée par la attendant quelque jug

Si peu impressionn en suivant cet intern l'escalier pour échapp silence.

A l'étage inférieur, pencha pour reconna La température s' neige, les pavés étaien brouillard, illuminé d comme un velum de p

En bas, la rue était tures circulaient plus étroits pour la foule t ses plaisirs.
Ce spectacle arrach